

## Déclaration de FONCIA suite à la publication de la délibération de la CNIL d'octobre 2011

**Foncia prend acte de la décision du Conseil d'Etat du 12/03/2014 relative à la publicité de la délibération de la Cnil d'octobre 2011.**

La Cnil, à l'issue d'un contrôle des bases informatiques du Groupe en 2010, dans lesquelles des d'annotations litigieuses sur 1 300 000 clients avaient été relevées dans des commentaires antérieurs à 2009, a prononcé un avertissement à l'encontre de Foncia en octobre 2011 et a décidé de le rendre public. La décision du Conseil d'Etat du 12/03/2014 fait suite à la demande de Foncia d'annulation de cette délibération de la Cnil.

Foncia tient à rappeler qu'elle déplore les termes utilisés par certains de ses collaborateurs dans les commentaires de ses bases informatiques qui, même s'ils sont isolés, vont à l'encontre des valeurs éthiques défendues et pratiquées au sein du réseau Foncia.

Cela ne reflète pas la qualité du travail quotidien des 7 500 collaborateurs du groupe.

Foncia Groupe, composé de sociétés filiales intégrées et de sociétés franchisées indépendantes, a toujours encouragé les entités de son réseau à respecter les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel et inscrit son activité dans le respect de la vie privée.

**En conséquence, depuis mars 2011 et avant même la délibération de la Cnil, Foncia a renforcé son dispositif de contrôle et mis en œuvre un plan d'action volontariste, comprenant notamment :**

- la désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ;
- l'intensification des mesures de sensibilisation, d'information auprès des collaborateurs sur l'attention à porter lors de la rédaction de commentaires ;
- la formation des collaborateurs, avec notamment la mise en place d'un Intranet dédié répondant aux questions relatives à la loi informatique & libertés ;
- des rappels de ces mesures sont effectués tous les 6 mois auprès de l'ensemble des collaborateurs, via une newsletter interne
- la mise en place d'un comité d'éthique et de déontologie
- le développement du contrôle interne.

### Foncia, leader européen des services immobiliers résidentiels, en chiffres (2013)

Près de 7 500 collaborateurs  
Près de 600 agences  
Chiffre d'affaires : 628 millions d'euros proforma

#### A propos de Foncia

*Leader européen des services immobiliers résidentiels, présent en France, Suisse, Allemagne et Belgique, Foncia apporte à ses clients une offre globale de **services à l'habitat** : gestion de copropriété, gestion locative, location, vente, recherche de financement, assurance, diagnostics techniques...*

*FONCIA a enrichi progressivement son offre avec la gestion de SCPI, l'expertise locative de programmes neufs et la commercialisation d'immeubles en blocs ou par lots.*

*FONCIA est désormais présent dans les principaux domaines de l'immobilier, avec une même volonté : être **proche de ses clients** et allier transparence, compétence, innovation et qualité de service.  
Foncia est détenu depuis juillet 2011 par Eurazeo et Bridgepoint.*

**Contacts presse**

Audrey Liny, 01 55 52 52 78, [audrey.liny@foncia.fr](mailto:audrey.liny@foncia.fr)

Nathalie Feld, 01 53 70 94 23, [nfeld@image7.fr](mailto:nfeld@image7.fr)

Caroline Simon, 01 53 70 74 65, [caroline.simon@image7.fr](mailto:caroline.simon@image7.fr)